

BIENNE

Publié 27 avril 2023, 17:28

# «Ouvert le Sonntag!»: un modèle à suivre

Rendre la publicité bilingue obligatoire, c'est une volonté affichée jeudi soir par les parlementaires biennois sur l'exemple d'un café.



par  
Vincent Donzé



135



7



13



La banderole du «Sporting» illustre le bilinguisme qui devient à Biel/Bienne le «bielinguisme».  
[lematin.ch/Vincent Donzé](https://lematin.ch/Vincent-Donze)

Rendre le bilinguisme obligatoire dans la publicité? Cette volonté des autorités biennoises a été validée mercredi soir par le Conseil de Ville (Législatif). Verdict après une heure de débat: 26 «oui», 15 «non» et 10 abstentions. Le modèle à suivre, pour le maire Erich Fehr, c'est celui du café «Sporting» de la rue Dufour: «Ouvert le Sonntag!» proclame une banderole tendue face à la Bibliothèque municipale.

Cette contraction entre «Ouvert le dimanche» et «Am Sonntag geöffnet» n'est pas née dans une séance de brainstorming: «Quand le sérigraphe m'a demandé quoi écrire sur la banderole, ça m'est venu instinctivement», glisse le gérant Belgiglio Bussolo.

## Identité biennoise


---

Le panachage est visible sur la carte des boissons et mélanger les deux langues, c'est un exercice que Belgiglio Bussolo pratique aussi à l'oral, quand il s'exprime en suisse allemand. Pourquoi ne pas ajouter l'italien, un parler bien dans l'esprit du «Sporting»? «Cette langue n'est pas officielle et ne participe pas à l'identité biennoise», répond le gérant du «Sporting Bar», où une ardoise proclame «PIC-NIC OK».

Dans l'esprit du maire Erich Fehr, il ne s'agit pas de traduire chaque expression mot pour mot dans la publicité. «Il faudra faire preuve de discernement. Des solutions astucieuses sont possibles», a-t-il déclaré au Parlement en citant «Ouvert le Sonntag».

## Instrumentes adéquats

---

«  **Le Journal du Jura** » a rapporté d'autres propos du maire:

«La publicité n'est pas anecdotique et le traitement égalitaire des francophones relève de la cohésion nationale», a-t-il indiqué aux parlementaires. «Si on a la volonté ferme d'honorer le bilinguisme biennois, il faut des instruments adéquats», a-t-il insisté.

Le règlement révisé sur la réclame mentionne à son article 5 que «toutes les réclames doivent être conçues dans les deux langues officielles, conformément au principe du bilinguisme consacré par la Constitution cantonale et pratiqué à Bienne.» Ce texte passera en votation populaire le 18 juin prochain.